



**RAPPORT DE LA TROISEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DU  
PROGRAMME DES ENQUETES, ETUDES ET TRAITEMENT DE L'ANNEE 2013 :**

***EXAMEN DU PROTOCOLE DE L'ENQUETE DE BASE EN HYGIENE PERI URBAINE ET  
SANITAIRE AU BENIN  
(COTONOU, ABOMEY -CALAVI ET PORTO-NOVO)***

Le mardi 23 Juillet 2013, s'est tenue dans la salle de réunion n°423 du bâtiment INSAE la troisième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2013. L'objectif principal de cette séance de travail est d'examiner les documents techniques de l'opération statistique sus mentionnée en vue de la délivrance de l'avis d'opportunité et de conformité du Conseil National de la Statistique (CNS). Cette opération est intitulée « **Enquête de base en hygiène péri urbaine et sanitaire au Bénin, cas des communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo** ».

Au cours de la cérémonie de lancement des travaux de la session extraordinaire, le représentant du DG/INSAE en la personne de M. Sourou Koubadjè DJATON a souhaité la bienvenue aux commissaires et a réprécisé l'intérêt de l'octroi du visa du CNS pour toute opération statistique à réaliser au Bénin et devant produire des indicateurs exploitables par l'Etat. Il a fait noter que pour raison d'exemplarité l'INSAE se soumet lui aussi à cette exigence de l'article 4 de la loi statistique. Ensuite, même s'il n'est pas souhaitable que les réalisateurs d'opérations statistiques sollicitent l'avis d'opportunité et conformité du CNS après l'exécution des opérations de terrain, il est très utile d'obtenir ce visa afin d'authentifier les résultats obtenus. Le représentant du DG-INSAE a souhaité aux commissaires beaucoup d'abnégation et plein succès au déroulement des travaux.

Ensuite, un présidium a été mis en place pour conduire les travaux de la session. Il est composé de trois (3) membres comme suit :

- **Président** : Edgar Yves DIDAVI, représentant du MAEP,

- **Rapporteur** : Léontine SERIKI, Chef du Service de la Programmation et de la Coordination des Etudes et Recherches à l'INSAE,
- **Secrétaire** : Judith HOUNDEGNON, représentant de la DPP/MDAEP.

La séance a connu la participation effective de vingt (20) cadres dont huit (8) provenant des ministères sectorielles, dix (10) de l'INSAE, deux (2) personnes ressources et les représentants de l'unité de réalisation de l'opération soumise au visa. La liste exhaustive des participants est annexée au présent rapport.

A l'ouverture des travaux de la séance le président a procédé à la lecture du projet d'ordre du jour qui a été adopté par la plénière. Les grands points inscrits à l'ordre du jour adopté se présentent comme suit :

- Discussion sur le contexte, la problématique et la méthodologie,
- Restitution des travaux des groupes sur l'examen des documents techniques,
- Appréciation de l'opportunité ou non de l'accord du visa du CNS.

Le président de séance a donc laissé la parole aux représentants du bureau d'études COLTER pour présenter la méthodologie de l'enquête.

#### I-) DISCUSSION SUR LE CONTEXTE, LA PROBLEMATIQUE ET LA METHODOLOGIE

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, le président de séance a laissé la parole au Dr Virgile CAPO-CHICHI, représentant du bureau d'études COLTER. Dans son intervention, Dr Virgile CAPO-CHICHI a précisé que le bureau d'études COLTER est chargé, au profit du projet WASH plus financé par l'USAID/Bénin, de la réalisation de l'étude soumise au visa du CNS. Ensuite, il a présenté d'une part le contexte et la problématique de l'étude et d'autre part la démarche méthodologique adoptée dans la réalisation de l'étude pour l'atteinte des résultats attendus.

Au terme de cet exposé, les commissaires ont, avant d'exprimer leurs préoccupations, félicité le présentateur pour la qualité de son exposé qui vient éclairer davantage le document qui est soumis à leur appréciation. Leurs préoccupations tournent autour des points suivants :

- Mauvaise organisation des idées au niveau du contexte et de la justification ;

- Absence de notes de bas de page permettant d'étayer suffisamment certaines affirmations ;
- Omission de la phase de codification dans le traitement des données ;
- Manque de clarification de la méthode d'échantillonnage basée sur un sondage stratifié à trois degrés ;
- Manque de précision sur les critères de sélection des trois villes à enquêter ;
- Raisons de l'omission de la commune de Sèmè-Kpodji dont la population est en pleine expansion et possibilité de l'inclure dans l'échantillon ;
- Manque de clarification des concepts urbain et périurbain ;
- Absence de mention des pondérations à appliquer aux données collectées pour l'extrapolation ;
- Non détermination des critères de répartition des agents enquêteurs sur le terrain et manque de clarification de leurs rôles ;
- Mauvaise présentation du questionnaire qui ne respecte pas le format classique ;
- Manque d'adéquation entre les logiciels de traitement mentionnés dans le document méthodologique et ceux énumérés dans la présentation.

Par ailleurs, quelques participants ont déploré la transmission tardive du dossier technique de l'étude qui n'a pas facilité sa lecture approfondie compte tenu du temps imparti.

En réponse à ces différentes préoccupations, le représentant du bureau d'étude a donné les éclaircissements qui suivent :

- La commune de Sème-Kpodji ne pourra pas être prise en compte car le projet a démarré dans les trois (3) Communes précitées. Néanmoins, un plaidoyer sera fait à l'endroit des commanditaires pour la prise en compte de cette commune dans les prochaines éditions ;
- Le protocole de l'enquête a été rédigé en urgence compte tenu du départ en congé du Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé et du départ en vacance du Comité d'Ethique de la Recherche de l'ISBA,
- Il est prévu que les résultats du RGPH-4 soient exploités pour affiner l'échantillonnage.

A la suite de toutes ces discussions qui ont permis à tous les commissaires de s'enquérir des objectifs et des résultats attendus dans l'exécution de l'opération, le président de séance

a procédé à la formation des groupes de travail. Ainsi, deux (2) groupes de travail ont été constitués comme suit :

- Groupe n°1 pour la méthodologie
- Groupe n°2 pour le questionnaire et les manuels d'instructions.

## II-) RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES SUR L'EXAMEN DES DOCUMENTS TECHNIQUES

A l'issue de l'examen du document technique par les groupes n°1 et 2 et de la restitution de leurs résultats à la plénière les recommandations de fonds qui suivent ont été formulées par les commissaires :

### ➤ *Sur le document méthodologique*

Les observations de fond et de forme ont été consignées dans le document témoin du groupe. Les recommandations formulées par les commissaires à l'endroit du bureau d'études sont les suivantes :

- Se rapprocher de l'INSAE pour avoir la liste des ménages devant servir de base de sondage au tirage des 10 ménages par ZD, étant donné que les opérations du RGPH-4 ne sont pas terminées ;
- Revoir le budget de l'opération au regard de ce qui précède.

### ➤ *Sur le questionnaire*

Les observations de fond et de forme ont été consignées dans le document témoin du groupe. Le questionnaire a été parcouru section par section. Les principales recommandations formulées par les commissaires à l'endroit du bureau d'études se présentent comme suit :

- Conformer la nouvelle structuration du questionnaire à celui retenu par le groupe et son format au format type ;
- Mettre le logo du cabinet d'étude sur la première page du questionnaire ;
- Intégrer une question sur l'arrondissement au niveau de l'identification du ménage ;

- S'inspirer du questionnaire du RGPH-4 pour affiner certaines questions telles le mode d'éclairage et les biens possédés ;
- Remplacer dans tout le questionnaire le terme « l'interviewé » par « le Chef de Ménage » ;
- Attribuer à la modalité « Autres à préciser » le numéro de codification des modalités qui suit.

Les observations plus spécifiques sont mentionnées directement dans les rapports de travaux des deux (2) groupes, lesquels sont portés en annexe du présent rapport de séance. En outre, les commissaires ont autorisé les représentants du Secrétariat du CNS à poursuivre les travaux de peaufinage du questionnaire avec les membres du bureau d'études.

### III-) APPRECIATION DE L'OPPORTUNITE OU NON DE L'ACCORD DU VISA DU CNS

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par le représentant du bureau d'étude COLTER Ingénierie-Conseil, les commissaires de la CPEET, vu l'accroissement de la population, l'étude en elle-même est opportune et les documents techniques répondent au canevas d'une enquête.

Ainsi, les commissaires du CPEET ont autorisé, au nom du CNS, la réalisation de l'enquête de base en hygiène péri urbaine et sanitaire au Bénin. Ils ont donc accordé à cette opération l'avis d'opportunité et de conformité méthodologique du CNS sous réserve de la prise en compte des amendements formulés.

Au cours de la cérémonie de clôture, le représentant du DG-INSAE, Monsieur Sourou Koubadjè DJATON a remercié les deux groupes pour le travail abattu. **On n'est pas allé au terme. Puisque les bases sont jetées, les travaux se poursuivent.**

Il a ensuite invité l'équipe en charge de l'opération à prendre en compte les amendements pour l'amélioration du document technique. Il a félicité les commanditaires pour leur sens du respect de la loi statistique et a souhaité bon retour aux conseillers dans leurs structures respectives avant de déclarer clôt les travaux de la troisième session extraordinaire de l'année 2013.

Fait à Cotonou, le 23 juillet 2013

## Les Commissaires

## LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure
<i>Commissaires</i>		
1.	DIDAVI Edgard	DPP/MAEP
2.	DOSSOU Sylvestre	DPP/MESRS
3.	HOUNDEGNON Judith	DPP/MDAEP
4.	KOVO Lazare	DDPD ATL/LIT
5.	TAMBAMOU Geronimo T-I	DPP/MTPT
6.	MILORIN Merleau	DPP/MJSL
7.	BAMIGBOTCHE Marius	DPP/MCTIC
8.	YAKONTA Clément	DPP/MERPMEDER
9.	GOUTHON Noukpo	DPC/DGAE
10.	COUAO-ZOTTI Gérard	DDPD Alt. /Lit
<i>Personnes ressources</i>		
11.	DJATON KOUBADJE Sourou	CT-DG/INSAE
12.	ABODE Jean Marie	DCSFR/INSAE
13.	TEKA Cécile	DCSFR/INSAE
14.	GOGAN Gillis	DCSFR/INSAE
15.	SERIKI Léontine	DCSFR/INSAE
16.	DANSOU A Martinien	DED/INSAE
17.	OBOSSOU O. Hervé	DSEE/INSAE
18.	LAWANI Mouchitaba	DSS/INSAE
19.	HLIHE Edouard	DTIP/INSAE
20.	DEDEGBE Charles	Consultant UNFPA
21.	HOUNHOUENOU DOSSOU Florent	Consultant UNFPA
22.	ELAVAGNON François	DCSFR/INSAE
23.	GUEDEGBE Sèdjro Darius	DCSFR/INSAE

# ANNEXES